

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2025

Le quatorze octobre deux mil vingt-cinq, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le :

LUNDI 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2025
- Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :
 - Droit de préemption urbain
- **Affaires Générales :**
 - Aménagement et rénovation des cours de l'école Mozart
- **Affaires Scolaires et Périscolaires :**
 - **1°) ALSH Mercredis éducatifs – complément tarification année scolaire 2025-2026**
- Information sur le travail des commissions communales et communautaires
- Affaires Diverses

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Séverine NICAISE

Secrétaire de séance : Monsieur Rénald FRAIPONT

Monsieur Le Maire fait circuler la feuille de présence que chaque conseiller présent signe (annexée page suivante).

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : **2°) Cdc Val de Sarthe - Service commun informatique – Manifestation d'intérêt pour adhésion**

Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2025 – (délibération N° 20.10.2025PV) :**

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

- **Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :**
 - Droit de préemption urbain :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien désigné ci-dessous :

- Maison située 16 rue Saint Léonard, cadastrée section AA N° 192, vendue 84 000 €
- Maison située 5 impasse des Charmes, cadastrée section AA N° 67, vendue 210 000 €

- **Affaires Générales :**

- **Aménagement et rénovation des cours de l'école Mozart :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'au cours de la dernière réunion du Conseil municipal, au regard des subventions accordées au titre de la DETR et du Fonds Vert, il avait été décidé de lancer les travaux d'aménagement de la cour d'école.

Rappel des dépenses estimatives :

- Travaux : 177 023 € (dont 34 612 € pour le mobilier et jeux non éligibles à la DETR et Fonds vert	
► Cour primaire basse :	106 206 €
► Cour primaire haute :	58 735 €
► Cour maternelle :	12 080 €
- Maître d'œuvres (10%)	17 702 €
- Etudes :	<u>6 939 €</u>
TOTAL HT	201 662 €

Rappel des subventions accordées :

- DETR = 75 000 € soit 50 % des dépenses éligibles pour un montant de 149 477 €
- Fonds Vert = 46 729 € soit 80 % des dépenses éligibles pour un montant de 58 411 €

Montant total des subventions = 121 729 € soit 60.3 % du coût total.

Reste à charge pour la commune : 79 933 €

Selon la demande des conseillers, Monsieur Le Maire a demandé à Mme Fabienne DUTHEIL Paysage Concept, de venir présenter précisément les différents travaux d'aménagement prévus, notamment la présence de noues d'infiltration d'eaux pluviales dans la partie basse de la cour qui questionne des membres de notre conseil, et d'échanger à nouveau sur ce projet.

Monsieur Le Maire remercie Mme DUTHEIL pour sa présence et lui passe la parole pour répondre à la question principale émise par Gaël PELTIOT à savoir la gestion des eaux pluviales : « en cas de forte pluviométrie, comme on peut l'avoir à certains moments, comment vont se gérer les évacuations d'eau par les noues d'infiltration, prévues dans la cour basse de l'école ».

Monsieur Le Maire demande à Mme DUTHEIL de présenter rapidement les enjeux du projet pour que chacun ait bien tous les éléments de réponse.

Madame DUTHEIL présente le plan d'aménagement des cours et rappelle les travaux prévus : retrait de l'enrobé actuel pour le remplacer par un matériau de couleur beige, adapté en cas de chaleur et capable de drainer l'eau, re-végétalisation et renaturation de la cour pour baisser les températures l'été.

L'objectif est de ramener de l'ombrage, de désimperméabiliser le sol pour récupérer l'eau naturellement, retravailler le niveling de la cour pour capter l'eau et la renvoyer dans un espace enherbé, pour qu'elle s'infiltrer dans le sol (jardin de pluie, noues).

Gaël PELTIOT pose la question du risque d'infiltration d'eau dans le sol dans la cour du bas et de problématique sur les murs, l'humidité va forcément remonter dans les murs par capillarité.
« Cet aspect me gêne et je me demande si dans le temps cela ne va pas détériorer les murs ! »

Mme DUTHEIL explique le cheminement des eaux qui seront captées par les différents équipements prévus : gouttières, drainages, copeaux...

Gaël PELTIOT : « Ce qui me fait peur dans ce projet c'est en cas d'orage, les copeaux et les feuilles vont boucher les grilles, et la dégradation des murs du fait des remontées d'humidité ».

Mme DUTHEIL précise qu'un dispositif est prévu pour les bloquer et ne pas boucher les grilles.

Gaël PELTIOT dit que dans une cour ouverte on voit tous les enfants. Avec cet aménagement des enfants peuvent se cacher et faire des misères aux autres.

Mme DUTHEIL : Cela nécessite un changement de méthode de surveillance de la cour. Il y a un temps d'adaptation sur les cours de renaturation. Les retours des enseignements dans les écoles qui ont opté pour la renaturation ne sont pas négatifs. Les enfants se répartissent différemment dans la cour.

Catherine BAZOGE : les copeaux seront systématiquement renvoyés partout dans la cour par les enfants.

Mme DUTHEIL : les enfants aiment nettoyer, l'idée serait de mettre des balais à leur disposition. Cela les responsabilise.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers si ce débat répond aux questions.

Gaël PELTIOT dit qu'il n'est pas convaincu, « Ce que je veux c'est que cela ne détériore pas les bâtiments. Ce sont des coûts à charge de la collectivité et donc c'est le contribuable qui paie ».

Monsieur Le Maire ajoute : « C'est une évolution, cette notion d'îlots de chaleur. Cet été dans le milieu de la cour c'était intenable. Peut-être y aura-t-il des déboires et déceptions, comme dans tout projet, il a ses intérêts mais aussi ses limites. Il faudra réfléchir à de nouvelles pratiques avec l'équipe enseignante ».

Claudette GARNIER précise que les travaux auront lieu en site occupé.

Dominique LELOUP pense qu'il est possible de faire plusieurs tranches et d'organiser de façon à ce que les services se poursuivent.

Fabienne DUTHEIL dit qu'il est possible que les entreprises de Travaux Publics interviennent fin juillet et l'enrobé pourrait être réalisé dernière semaine août.

Claudette GARNIER précise que Louplande ne pourra donc pas accueillir le centre de loisirs de la Communauté de Communes d'où un manque à gagner et le personnel communal devra être repositionné.

Il n'y a plus de questions.

Monsieur Le Maire confirme que le mois d'août est bloqué pour la réalisation des travaux et remercie Madame DUTHEIL pour sa présence et le temps consacré à la nouvelle présentation du projet.

➤ Affaires Scolaires et Périscolaires :

▪ 1°) ALSH Mercredis éducatifs – complément de tarification année scolaire 2025-2026 - (délibération N° 20.10.2025-1) :

La commission « Vie scolaire – ALSH » réunie le 13 octobre propose d'apporter un complément aux tarifs du service « Mercredis Educatifs » pour se mettre en cohérence avec la facturation faite par le logiciel du service périscolaire « ABELIUM ».

Un problème de paramétrage chez ce prestataire empêche de respecter les modalités de la délibération en vigueur, à savoir :

- Réduction de 10 % lorsque 2 enfants d'une même famille sont présents à la journée entière d'un mercredi

Le logiciel applique la réduction sur tous les mercredis du mois à partir du moment où la condition est remplie au moins une fois dans le mois.

De plus, si un enfant vient à la journée complète et un autre enfant de la même famille, à la demi-journée, le logiciel applique également la réduction sur tous les mercredis à la journée complète facturés dans le mois.

D'après le prestataire « Abelium », il n'y aurait aucune possibilité de respecter notre délibération de base.

Nous devons donc adapter nos tarifs en fonction de leurs possibilités pour respecter les contrôles de légalité exercés par la trésorerie de Sablé.

	Quotient 1 Jusqu'à 680 €	Quotient 2 > 680 € et jusqu'à 1 050 €	Quotient 3 > 1 050 €
Accueil périscolaire : la ½ heure	1.05 €	1.17 €	1.26 €
Mercredi Educatif :			
- Matin sans repas	4.72 €	5.90 €	6.48 €
- Matin avec repas	8.26 €	10.01 €	11.18 €
- Après-midi sans repas	4.72 €	5.90 €	6.48 €
- Après-midi avec repas	8.26 €	10.01 €	11.18 €
- Journée entière	12.95 €	15.88 €	17.63 €
Journée entière (-10%)*	11.66 €	14.30 €	15.87 €

Le coût du goûter de l'accueil périscolaire est 0.81 €.

*la réduction de 10 % sur la journée complète des mercredis Educatifs est appliquée sur tous les mercredis « journée complète » facturés dans le mois si :

- au moins 2 enfants d'une même famille sont présents un même mercredi quel que soit la durée de présence

Concernant l'accueil périscolaire, la délibération est complétée par des précisions sur les modalités des pénalités =

Pour non réservation et/ou réservation systématique tous les matins et tous les soirs pour être sûr de ne pas avoir une pénalité de non réservation et/ou non présence de l'enfant :

- Pénalité égale à la 1ère ½ heure sur chaque créneau de réservation + goûter pour la 1^{ère} demi-heure du soir.
- Une pénalité de 2 € par séance (accueil périscolaire ou mercredi éducatif) et par enfant sera appliquée (en plus du tarif habituel) aux familles qui ne font pas les réservations sur le portail famille et qui déposent leurs enfants sans prévenir.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, valide la proposition de la commission « Vie scolaire – ALSH » et décide d'appliquer les tarifs détaillés ci-dessus jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026 (juillet 2026).

➤ Affaires Générales :

▪ 2°) Cdc Val de Sarthe - Manifestation d'intérêt pour adhésion au service commun « informatique » - (délibération N° 20.10.2025-2) :

Dans un contexte de transformation numérique croissante, la mutualisation des compétences et des ressources informatiques devient un levier stratégique pour les collectivités territoriales. La Cdc Val de Sarthe et la Commune de Spay ont créé un service commun et proposent aux collectivités d'y adhérer.

Ce service a pour vocation de fournir :

- Un support et un accompagnement pour les agents,
- Une infrastructure afin de renforcer la sécurité et améliorer la qualité des services rendus.

La Commune de Spay pilote ce service commun. Elle demande aux collectivités intéressées de manifester leur intérêt par la prise d'une délibération de principe.

Une nouvelle délibération sera nécessaire courant 2026 pour valider l'adhésion au service commun informatique après avoir pris connaissance des impacts financiers.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe à l'adhésion de la commune de Louplande au service commun « Informatique » géré par la commune de Spay et la Cdc Val de Sarthe.

➤ **Information sur le travail des commissions communales et communautaires**

Suzy DIEUL = rappelle que le CMJ va passer la journée du 27 octobre à Paris : visite du Sénat le matin et du Panthéon l'après-midi. Les jeunes conseillers sont très contents. Un bilan de leur mandat a été fait.

Ils sont satisfaits sur beaucoup de points mais déçus de ne pas avoir le terrain à bosses.

► **Permanences de distribution des sacs REOM pour 2026 :**

Dates	Nom et Prénom	Nom et Prénom
Samedi 29 novembre de 9h à 12h	Lionel HUBERT	Alain LORIOT
Vendredi 05 décembre de 17h à 19h	Eliane LEVEILLE	Alain LORIOT
Samedi 06 décembre de 9h à 12h	Alain LORIOT	Suzy DIEUL
Samedi 13 décembre de 9h à 12h	Gaël PELTIOT	Gilles BELLAND

► **Claudette GARNIER** : informe que le centre de loisirs communautaire de Juillet est à nouveau en augmentation par rapport à tous les autres sites du territoire

► **Catherine BAZOGE** : informe que le prochain bulletin devrait paraître fin novembre/début décembre

➤ **Affaires Diverses :**

► Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : **lundi 8 décembre 2025 à 20h30**

► **Préparation du budget 2026 :**

Les dates retenues sont :

- Lundi 23 février 2026 à 20h30 = vote des comptes financiers uniques 2025
- Semaine 9/2026 = communication des fiches budgétaires auprès du secrétariat
- Mardi 3 mars 2026 à 19h = commission « Finances » élargie au conseil : pour consolider les propositions des commissions et réaliser des arbitrages si nécessaire
- Lundi 9 mars 2026 à 20h30 = vote des budgets 2026

Monsieur Le Maire précise que les incertitudes actuelles concernant l'évolution des dotations et des compensations de l'Etat, nous invitent tous à être rigoureux dans nos prévisions de dépenses budgétaires.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait et délibéré le vingt octobre deux mil vingt-cinq

Rénald FRAIPONT, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire